

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

Décret n° 2023 - 1543 du 15 septembre 2023  
portant ratification de l'accord de coopération entre le Gouvernement  
de la République du Congo et le Gouvernement de la République du  
Rwanda relatif à l'exemption de visa pour les détenteurs de passeport  
diplomatique et de service et l'obtention de visa sans frais à l'arrivée  
pour les détenteurs de passeport ordinaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 24 - 2023 du 15 septembre 2023 autorisant la ratification de  
l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Congo et le  
Gouvernement de la République du Rwanda relatif à l'exemption de visa pour les  
détenteurs de passeport diplomatique et de service et l'obtention de visa sans frais à  
l'arrivée pour les détenteurs de passeport ordinaire ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre,  
chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres  
du Gouvernement,

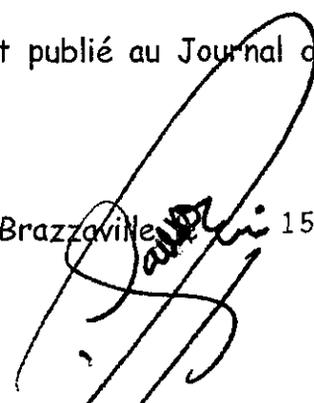
DECRETE :

**Article premier** : Est ratifié l'accord de coopération, signé le 24 novembre 2021  
entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République  
du Rwanda relatif à l'exemption de visa pour les détenteurs de passeport diplomatique  
et de service et l'obtention de visa sans frais à l'arrivée pour les détenteurs de  
passeport ordinaire, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 1543

Fait à Brazzaville le 15 septembre 2023

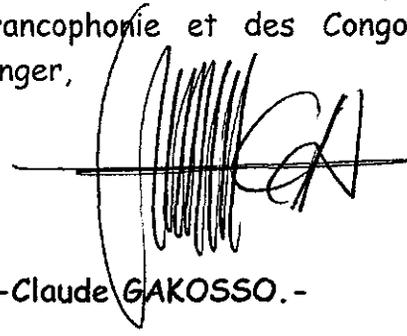
  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

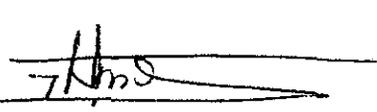
Le ministre des affaires étrangères, de  
la francophonie et des Congolais de  
l'étranger,

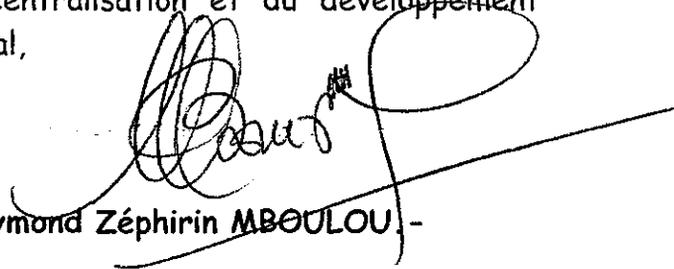
  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

  
Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre de l'économie et des  
finances,

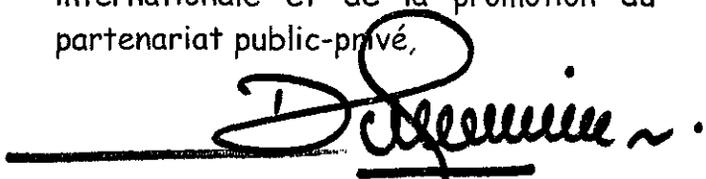
Le ministre de l'intérieur, de la  
décentralisation et du développement  
local,

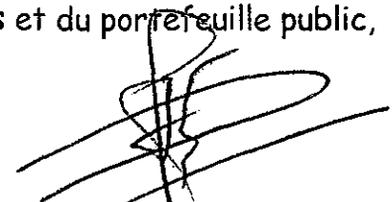
  
Jean-Baptiste ONDAYE.-

  
Raymond Zéphirin MBOULOU.-

Le ministre de la coopération  
internationale et de la promotion du  
partenariat public-privé,

Le ministre du budget, des comptes  
publics et du portefeuille public,

  
Denis Christel SASSOU N'GUESSO.-

  
Ludovic NGATSE.-